

A. SOLIDARITÉS HUMAINES

Garant des solidarités humaines, le Département accompagne et protège les habitants de son territoire à tous les âges de la vie. L'enfance et la jeunesse, les personnes vulnérables et les seniors font l'objet d'une attention soutenue favorisant la cohésion sociale.

A1. ENFANTS ET JEUNES DANS LEUR ENVIRONNEMENT FAMILIAL, SCOLAIRE ET ÉDUCATIF

Le Département, en charge de la prévention, de la protection de l'enfance et du fonctionnement des collèges, offre aux générations futures les meilleures conditions d'intégration dans la vie d'adulte par ses actions éducatives et d'insertion dans leur environnement familial, scolaire et professionnel.

A11. Protection maternelle et infantile, soutien à l'accueil petite enfance

L'action *Protection maternelle et infantile, soutien à l'accueil petite enfance* est une compétence partagée avec l'État et l'assurance maladie. Le Département œuvre à résorber les situations de vulnérabilité de l'enfant, de ses parents et de sa famille. Il agit sur l'agrément et le financement de différents modes d'accueil, de soutien à la parentalité, et de la planification familiale, ainsi que sur le suivi sanitaire des jeunes enfants.

A12. Prévention

L'action *Prévention* en faveur des jeunes et de leurs familles consiste à accompagner ces publics en leur apportant un soutien éducatif et financier tant sur le plan individuel que collectif. La prévention a vocation à éviter une rupture entre l'enfant et sa famille et favorise l'accès à l'autonomie et à l'insertion.

A13. Protection de l'enfance

La *Protection de l'enfance* est une compétence obligatoire pour le Département. Il assure l'organisation de l'accueil des enfants en établissement ou en placement familial, le soutien éducatif des familles à domicile, la détection des enfants en situation de danger et leur mise à l'abri en urgence, la coopération avec les familles.

A14. Fonctionnement des collèges publics et privés

Responsable du fonctionnement des collèges, il fournit les moyens de fonctionnement humains, financiers ou matériels (dotations d'équipement) aux établissements scolaires publics. Les collèges privés sont également soutenus en fonctionnement et en investissement. De plus, le Département développe des actions complémentaires pour une restauration scolaire de qualité.

A15. Actions éducatives

Le Département a choisi d'offrir aux collégiens des Pyrénées-Atlantiques des conditions optimales d'apprentissage, d'épanouissement, de citoyenneté et de réussite, en pleine concertation avec l'Éducation nationale. A cette fin, il apporte un soutien financier aux collèges et aux organismes porteurs d'actions éducatives dans le cadre notamment du Projet éducatif départemental (PED).

A16. Insertion sociale et professionnelle des jeunes

Il favorise la mise en emploi et l'autonomie des jeunes. Il agit ainsi sur plusieurs leviers : l'accompagnement renforcé des jeunes les moins autonomes ou qui ont « décroché » du système scolaire (avec par exemple l'École de la 2^e chance), l'accompagnement des jeunes inscrits dans un parcours de qualification de l'emploi (notamment via le Plan départemental d'insertion), l'aide au logement, des aides individuelles et l'attribution de bourses aux jeunes étudiants.

A17. Actions handicap jeunes

Les *actions handicap jeunes* visent au maintien à domicile des personnes de moins de 20 ans en situation de handicap. La prestation de compensation du handicap (PCH) peut leur être allouée après évaluation des besoins et élaboration d'un plan de compensation par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

A18. Adoption et naissance sous X

Dans le cadre de l'action *Adoption et naissance sous X*, le Département accompagne toutes les démarches et projets d'adoption, s'assure de la bonne intégration de l'enfant dans sa famille, il met en œuvre le dispositif légal prévu en cas d'accouchement sous X et facilite l'accès aux origines personnelles.

A2. PUBLICS VULNÉRABLES

Le Département met en place des actions de prévention et de prise en charge des situations de fragilité quelles qu'en soient les formes (handicap, précarité, logement, etc.), dans le souci constant de favoriser l'autonomie des personnes vulnérables.

A21. Insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables

Il met en œuvre le dispositif du RSA (allocations, droits et devoirs), développe des actions d'insertion sociale et professionnelle (Plan départemental d'insertion) afin de prévenir l'entrée dans le RSA. De plus, il garantit l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par ses travailleurs sociaux ou par délégation aux CCAS. Enfin, il aide à l'insertion professionnelle via des contrats individuels d'insertion.

▪ A22. Habitat et logement

Il apporte des aides financières aux personnes en difficulté pour l'accès et le maintien dans un logement décent ainsi qu'aux structures d'ingénierie de l'habitat qui interviennent dans ce domaine. Par ailleurs, il soutient financièrement les bailleurs sociaux et les particuliers pour la construction et l'amélioration de logements.

A23. Actions handicap en faveur des publics vulnérables

Il finance le fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui a pour mission d'accueillir, d'informer, d'accompagner les personnes handicapées et d'instruire les demandes d'aides individuelles. Par ailleurs, il soutient les opérateurs sportifs qui développent des activités en faveur des handicapés.

A24. Soutien à l'autonomie à domicile des personnes handicapées

L'action se décline au travers de plusieurs prestations attribuées aux personnes éligibles à ces aides (PCH, ACTP, SAVS, aides ménagères), afin de permettre leur maintien à domicile.

A25. Accueil en établissement des personnes handicapées

Il prend en charge les frais d'hébergement et d'accompagnement des personnes handicapées afin qu'elles bénéficient de conditions d'accueil diversifiées et les plus adaptées.

A26. Gens du voyage

Il apporte son soutien financier, matériel et administratif aux gens du voyage dans le cadre des volets « social » et « habitat » du Schéma des gens du voyage, dont il est cosignataire avec l'Etat.

A27. Santé

Il participe à la lutte contre la désertification médicale en soutenant et en finançant les projets des maisons de santé pluriprofessionnelles. Il finance également les opérations de protection sanitaire et de prévention psychiatrique.

A3. BIEN-ÊTRE ET VALORISATION DES SENIORS

Le Département, responsable du soutien à l'autonomie des personnes âgées, favorise les liens sociaux et intergénérationnels et promeut des actions innovantes en matière de prévention de l'isolement.

A31. Soutien à l'autonomie à domicile

L'action se décline au travers de plusieurs prestations attribuées aux personnes âgées éligibles (APA, aides ménagères, aide aux aidants familiaux, portage de repas, etc.) afin de permettre leur maintien à domicile.

Elle recouvre par ailleurs le soutien à des actions innovantes en matière d'amélioration des conditions de vie des personnes âgées à domicile, actions favorisées par la Conférence des financeurs pour l'autonomie, financée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

A32. Accueil en établissement des seniors dépendants

Il prend en charge, via l'aide sociale et l'APA, une partie des frais d'hébergement et d'accompagnement des personnes âgées en établissement afin qu'elles bénéficient de conditions d'accueil diversifiées et les plus adaptées.

A33. Actions en faveur du logement pour les seniors

Il développe différentes formes alternatives d'habitat (habitat intergénérationnel ou partagé), afin que les seniors des Pyrénées-Atlantiques puissent bénéficier de logements qui correspondent à leurs besoins. Il participe par ailleurs à des actions visant à renforcer le lien social, notamment par l'ouverture des EHPAD vers des publics extérieurs ou des actions de bien-être et santé.

A34. Bien-être des seniors

Il propose des interventions telles qu'un accompagnement des aidants avec un renforcement des actions de communication qui leur sont destinées, la valorisation de la place des seniors dans la société, la lutte contre l'isolement ou le repérage des situations de vulnérabilité.

A35. Coordination et parcours du senior

Il anime, accompagne et soutient les acteurs du territoire pour faciliter le parcours et l'accompagnement des personnes âgées et de leur aidants. Il finance à cet effet les CLIC (Centres locaux d'information et de coordination) et les dispositifs MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie), ainsi que des actions d'information et de communication visant à faciliter le parcours de l'usager, portées par des organismes (CIAPA, Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie).

A4. PROTECTION CIVILE DES BIENS ET DES PERSONNES

A41. Service départemental d'incendie et de secours

Au titre de la protection des habitants, de la sécurité civile et de la prévention des risques, l'Etat et le Département ont pour responsabilité la gouvernance du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS64). Le Département contribue à près de 60 % de son budget aux côtés des communes et des intercommunalités.

A42. Prévention des risques, sécurité routière

Le Département contribue aux plans de prévention des risques naturels (PPRn) et des risques technologiques (PPRt). Il participe également au plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) établi à l'initiative du Préfet pour assurer la coordination et la concertation dans la mise en œuvre des actions de prévention routière portées par les acteurs du territoire.

B. SOLIDARITÉS TERRITORIALES AUPRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Département, chef de file des solidarités envers les territoires, soutient solidairement les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il accompagne les initiatives locales en financement et en ingénierie.

B1. SOLIDARITÉ ENVERS LES COMMUNES

Le Département a mis en place un dispositif de soutien financier au maintien du patrimoine des communes et propose à ces dernières un bouquet de prestations en matière d'assistance technique.

B11. Aide à l'investissement des communes

Les aides financières ont pour objet d'accompagner les communes dans leurs projets de maintien des services à la population et du patrimoine existant.

B12. Ingénierie départementale pour les communes

L'assistance technique aux communes est une compétence accordée aux Départements dans le cadre de la loi NOTRe. Elle s'adresse aux communes ou EPCI qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences, dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la voirie, de l'aménagement, de l'habitat.

B2. SOLIDARITÉ AUPRÈS DES TERRITOIRES

Le Département soutient les projets des territoires au travers de dispositifs tels que des appels à projets thématiques, une mise à disposition d'ingénierie publique ou l'appui au développement local.

B21. Accompagnement aux investissements des territoires

Il promeut les initiatives des territoires dans le cadre d'appels à projets structurants et soutient les démarches et les stratégies locales de développement.

B22. Partenariat en matière d'ingénierie et d'innovation avec les territoires

Il met à la disposition des collectivités publiques un bouquet de prestations d'ingénierie et de conseil en phase amont de leurs projets. Il finance par ailleurs des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme.

C. ATTRACTIVITÉS TERRITORIALES

Afin d'offrir aux habitants de bonnes conditions de vie et d'épanouissement, le Département, au travers d'actions économiques, sportives et culturelles, soutient les acteurs qui contribuent à la vitalité et à l'attractivité de son territoire.

C1. IDENTITÉS TERRITORIALES ET TRANSFRONTALIER

Les coopérations transfrontalières ou internationales, la valorisation de l'environnement et des patrimoines naturel, culturel et linguistique du Béarn et du Pays basque sont soutenues et structurées comme étant le socle de cette attractivité.

C11. Coopération transfrontalière et internationale

Le Département mène une action volontariste de coopération et d'échanges transfrontaliers avec les communautés autonomes d'Aragon, de Navarre et d'Euskadi et la province du Gipuzkoa. De plus, le Département propose un soutien à l'ingénierie de projets transfrontaliers, assure la coordination du programme POCTEFA (Programme opérationnel de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre) et accompagne des congés de solidarité internationale à destination de ses agents.

C12. Langues et cultures régionales

Le Département soutient les langues régionales basque et béarnaise-gasconne-occitane dans les domaines de la transmission et de l'usage social.

C13. Patrimoines naturels et qualité de l'environnement

Les patrimoines naturels contribuent à l'attractivité du territoire des Pyrénées-Atlantiques. Le Département entretient et promeut à ce titre ses espaces naturels sensibles (ENS) et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental en vue de favoriser les loisirs et les activités sportives. Il soutient par ailleurs des actions d'éducation à l'environnement tous publics et concourt à la qualité des nappes et rivières, des plages, et à la limitation des déchets flottants.

C14. Patrimoine culturel

Le Département assure la collecte, la conservation, la valorisation des patrimoines écrits et numériques au travers des Archives départementales. Il développe une politique de lecture publique via la Bibliothèque départementale et le soutien technique et financier aux bibliothèques et médiathèques des territoires. D'autre part, il entretient et valorise son patrimoine. Il développe des actions tant touristiques que pédagogiques sur ses sites (*châteaux de Morlanne, Montaner et Laàs, commanderie de Lacommande et centre d'éducation au patrimoine Ospitalea à Irissarry*).

C2. VIE ASSOCIATIVE ET LIEN SOCIAL

Le Département accompagne le tissu associatif local qui participe pleinement au lien social. Pour cela, il encourage le bénévolat et apporte un soutien technique, administratif et financier aux actions associatives.

C21. Aide au développement du tissu associatif et du bénévolat

Il subventionne les associations agissant dans divers domaines du sport, de la culture, de l'environnement, du social... Il apporte son soutien financier et technique aux bénévoles au moyen de différents outils : guide des relations avec les associations, moyens matériels, formations, mutualisation, mise en réseau, etc.

C22. Aide financière aux associations sportives et culturelles

Le Département soutient les acteurs du sport et de la culture. Ainsi, il contribue aux pratiques éducatives dans ces domaines, à la structuration des réseaux et fédérations. Il apporte enfin son soutien à des manifestations sportives et culturelles.

C23. Aide au développement de la lecture publique

Dans le cadre d'une compétence transférée et en partenariat avec l'Etat, le Département soutient l'action des bibliothèques, agit en faveur de la lecture des personnes qui en sont le plus éloignées physiquement ou socialement, propose des services innovants aux habitants inscrits en bibliothèques. Ces missions sont portées par la Bibliothèque départementale.

C3. MOTEURS ÉCONOMIQUES TERRITORIAUX

L'appui du Département aux moteurs économiques territoriaux (tourisme, grands événements culturels et sport de haut niveau, pêche, agriculture...) concourt aux dynamiques locales d'emploi ainsi qu'à la qualité de vie des habitants.

C31. Promotion et développement touristiques

L'Agence d'attractivité et de développement touristiques (AaDT) est chargée de développer et de promouvoir le tourisme pour le compte du Département. L'AaDT offre également une ingénierie financière, administrative et de développement aux acteurs des territoires. Enfin, le Département soutient les initiatives de promotion touristique territoriale par la mise en place d'appels à projets.

C32. Grands événements culturels et sport de haut niveau

Le Département soutient les organisateurs d'événements sportifs et culturels de dimension départementale, nationale ou internationale, ainsi que les sportifs de haut niveau, dont le rayonnement contribue à la promotion du territoire.

C33. Filière pêche maritime

Le Département soutient les acteurs de la pêche maritime dans le maintien d'une filière halieutique locale et dans la modernisation des outils portuaires adéquats pour son développement. L'intervention départementale est régie par une convention avec la Région au titre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

C34. Agriculture, forêt, aménagement foncier et agroalimentaire

Le Département soutient les acteurs de l'agriculture et de la forêt, qu'il s'agisse des exploitants ou des filières. L'intervention départementale est régie par une convention avec la Région au titre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Cette action englobe également la question foncière qui fait partie intégrante des politiques territoriales et d'aménagement du territoire.

C35. Immobilier d'entreprise et économie de proximité

En partenariat avec les territoires, et par délégation d'EPCI volontaires, le Département soutient techniquement et financièrement la réalisation d'opérations en matière de création d'immobilier d'entreprise.

C36. Innovation, ingénierie et recherche

Le Département accompagne des démarches innovantes qui s'inscrivent dans son champ de compétence : Pyreneos (gestion de l'eau, agriculture et forêt avec la Navarre), GIS Littoral...

C4. MONTAGNE

Singularité régionale, l'espace montagnard des Pyrénées-Atlantiques présente de multiples composantes économiques (pastorale, touristique, artisanale, sportive et de station d'altitude). Il constitue un enjeu de développement prioritaire dont la gouvernance est désormais partagée au travers du plan Montagne (Etat, Région, Département, acteurs du tourisme et de l'environnement, etc.). Le Département assure l'animation de ce plan Montagne en concertation avec l'Etat, la Région et le bloc communal.

C41. Stations d'altitude et train de La Rhune

Avec l'Etablissement public des stations d'altitude (EPSA), le Département soutient une offre variée d'activités de loisirs en stations (Gourette, La Pierre-Saint-Martin) et sur le site du train de La Rhune.

C42. Attractivité et développement touristique de la montagne

Il apporte, avec la Région, son aide aux activités pastorales et forestières. Il participe à la réalisation d'opérations en matière de création d'immobilier d'entreprise, il soutient les offices du tourisme et les acteurs du secteur touristique montagnard.

C43. Pastoralisme et gestion partagée de l'espace montagnard

Il assure la protection et la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales dans le cadre des espaces naturels sensibles (ENS).

D. AMÉNAGEMENT, DÉPLACEMENTS ET BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Le Département participe à la structuration et au développement durables des territoires, tant en matière de mobilités et d'infrastructures routières que d'entretien de son patrimoine (bâtiments départementaux, dont les collèges publics).

D1. DÉPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES DURABLES

Il facilite et sécurise les déplacements des usagers sur le réseau routier départemental et gère les ports de Saint-Jean-de-Luz-Ciboure et Hendaye.

D11. Voirie départementale

L'action du Département sur son réseau de 4 500 km doit garantir aux usagers des conditions optimales de sécurité, de confort et d'agrément. Les niveaux de service assurés par le Département sur ce réseau routier doivent répondre à ces enjeux et s'inscrire dans une démarche réaffirmée de développement durable.

D12. Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires

En matière aéroportuaire, le Département participe aux budgets des infrastructures existantes en tant que membre des syndicats mixtes des deux aéroports du territoire. En matière ferroviaire, il s'est engagé en 2011 par convention auprès de l'Etat et de Réseau Ferré de France (RFF) au financement de la ligne ferroviaire LGV Tours-Bordeaux à hauteur de 5,49 % du total des aides apportées par les collectivités territoriales signataires.

D13. Nouvelles pratiques de mobilité

L'action *Nouvelles pratiques de mobilité* vise à promouvoir la pratique du covoiturage et du vélo par des travaux d'aménagement ou des opérations de communication et d'animation.

D14. Ports

Comme le prévoit la loi NOTRe, le Département a été reconduit en tant qu'autorité portuaire des ports mixtes pêche-plaisance de Saint-Jean-de-Luz–Ciboure et Hendaye. En conséquence, il continue à assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion de ces ports, soit directement, soit par le biais de délégations de services publics.

D2. BÂTIMENTS DURABLES

Les 180 bâtiments et sites départementaux, dont les 49 collèges publics, font l'objet de travaux réguliers afin d'offrir au public et aux agents les meilleures conditions d'accueil et de travail et de garantir un service public de qualité.

D21. Bâtiments départementaux : collèges publics

En application des lois de décentralisation, le Département assume des responsabilités déterminantes pour le bon fonctionnement des collèges publics, et en particulier la définition et la maintenance du patrimoine éducatif, la sectorisation, la définition des capacités d'accueil, etc.

D22. Autres bâtiments départementaux

Dans le cadre de l'action *Bâtiments départementaux*, le Département construit, rénove et entretient tous les bâtiments qui hébergent les agents du Département.

E. NUMÉRIQUE

L'aménagement numérique du territoire et les usages sont des enjeux majeurs en matière de solidarités, de développement local, d'attractivité économique et d'accessibilité aux publics.

E1. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

L'action menée par le Département (avec la Région et les EPCI notamment) a pour objet de tendre vers une desserte homogène et accessible à tous en matière de réseaux numériques.

▪ E11. Participation au SMO La Fibre64

L'action *Desserte en très haut débit* porte sur le développement des infrastructures numériques à destination du grand public et des acteurs de l'activité économique.

E2. NOUVEAUX USAGES

Avec l'adoption du Schéma départemental des usages numériques (SDUN), le Département développe des actions dans les domaines des services au public, des activités éducatives au sein des collèges, des usages par les publics vulnérables ou âgés, et enfin dans celui de l'autonomie et du maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées.

E21. E-administration et offre de services mutualisés pour les collectivités

Les obligations de dématérialisation des collectivités sont fixées par des réglementations. En plus de poursuivre la dématérialisation de ses démarches administratives, le Département développe une offre de services mutualisés pour les collectivités locales (communes, EPCI, syndicats) de son territoire, dans une démarche de solidarité territoriale.

E22. Collèges numériques et connectés

En plus d'assurer l'équipement numérique des collèges, le Département poursuit son action sur les usages éducatifs mais aussi sur les usages en matière de «*citoyenneté numérique*» avec l'appui de l'Agence départementale du numérique (ADN).

E23. Médiations et solidarités numériques avec les publics vulnérables

Face à une dématérialisation croissante des démarches administratives, les risques d'exclusion des personnes en situation de vulnérabilité augmentent.

Le Département met en œuvre et soutient, en partenariat avec d'autres acteurs, des actions de médiation en faveur des personnes en difficulté dans leur démarche d'acquisition de droits.

E24. Le numérique au service de l'autonomie et du maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées

Le Département expérimente de nouveaux outils ou solutions en matière de sécurisation et de bien-être des personnes dépendantes, en s'appuyant notamment sur la Conférence des financeurs pour l'autonomie, financée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).